



École secondaire les Etchemins
3724, avenue des Églises
Lévis (Québec) G6X 1X4
Téléphone : (418) 834-2462
Courriel : etchemins@csnavigateurs.qc.ca



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

Date : Mardi 13 septembre 2022
Heure : 19 h
Endroit : Salle Louis-Philippe Arcand (Auditorium)

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Présences :

Personnel

Madame Sonia Bédard, directrice
Madame Marie-Pascale Noël, directrice adjointe
Madame Geneviève L'Écuyer, directrice adjointe
Monsieur Denis Dionne, directeur adjoint
Monsieur Alexandre Nadeau, directeur administratif
Madame Sylvie Daigle, secrétaire de gestion

Présidente du CÉ 2021-2022 : Madame Dominique Cormier

Parents : plus de 122 parents étaient présents

Invités

Tous les enseignants de 3^e, 4^e et 5^e secondaires

1. Mot de bienvenue

Madame Sonia Bédard se présente et présente la présidente sortante, madame Dominique Cormier.

Madame Cormier se présente également.

Madame Bédard invite les parents à s'impliquer au sein du Conseil d'établissement à raison de 6 séances par année.

Prérequis : Tout parent est admissible en autant qu'il ait un enfant à l'école.

AG-22-23-01 1.1 Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR madame Sonia Bédard que madame Sylvie Daigle soit désignée secrétaire d'assemblée.

Madame Daigle accepte.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

AG-22-23-02 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Dominique Cormier fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Poulin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-22-23-03 3. Adoption du procès-verbal des assemblées générales annuelles des parents des 14 et 28 septembre 2021

II EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Guillemette que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 14 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG-22-23-04 II EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Lalancette que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 28 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Information aux parents concernant les instances du CSSDN et du conseil d'établissement

Depuis l'an dernier, nous évoluons dans une nouvelle structure administrative. Le Conseil des commissaires d'avant est devenu le Conseil d'administration qui en est un de gouvernance. Deux autres instances s'ajoutent à celui-ci, soit le Conseil d'établissement et le Comité de parents.

Pour faire partie du CA et du Comité de parents, il faut être un parent siégeant sur le Conseil d'établissement. Les parents ont une voix sur ces trois (3) instances.

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement de l'année scolaire 2021-2022

Madame Cormier fait la lecture du rapport annuel 2021-2022.

6. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

Pour être membre en règle du CÉ, une formation est exigée. Cette formation donne toute l'information sur les sujets qui sont abordés lors des séances des CÉ, le rôle et les responsabilités des parents qui y siègent, etc. Le CÉ traite des dossiers régis par la Loi de l'instruction publique. Pour ce faire, il se donne des règles de régie interne pour mener à bien le fonctionnement de ce CÉ. Un rapport annuel écrit est produit à la fin de l'exercice de son mandat. La Loi sur l'instruction publique prévoit qu'un minimum de 5 séances doivent être tenues annuellement. Ici à l'ESLE, nous tenons 6 séances par année scolaire. Lors du premier CÉ du 27 septembre prochain, le calendrier des rencontres sera adopté. Le CÉ est composé de 6 parents, 4 enseignants, 1 membre professionnel, 1 membre du soutien, 2 représentants de la communauté et 2 élèves. Tous sont élus par leurs pairs. Le mandat d'un membre parent élu au CÉ est de 2 ans.

Le Comité de parents est un lieu d'échange direct entre les parents et le Centre de services scolaire des Navigateurs. Il est composé de membres provenant de chacun des conseils d'établissement des écoles du territoire du CCSDN. Les représentants du Comité de parents siègent avec la direction générale du CSSDN.

7. Élection au conseil d'établissement et au comité de parents

Nous rappelons ici la tenue de 6 séances par année scolaire, d'une durée de 3 heures chacune, de 19 h à 22 h. La première séance doit avoir lieu avant le 30 septembre.

AG-22-23-05

7.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Larouche que madame Dominique Cormier soit nommée présidente d'élection.

Madame Cormier accepte.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

AG-22-23-06

7.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

II EST PROPOSÉ PAR madame Julie Veillette que madame Sylvie Daigle soit nommée secrétaire d'élection.

Madame Daigle accepte.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Procédure pour la mise en nomination

Madame Dominique Cormier rappelle qu'il y a 4 postes à combler, chacun pour un mandat de 2 ans.

La procédure prévoit que, une fois la période de mise en candidature ouverte, les candidats peuvent être proposés de deux façons : un parent d'un élève peut être proposé par un autre parent éligible, ou encore un parent peut se proposer de lui-même.

À la fin des propositions, le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

Il demande aux candidats, en ordre inverse qu'ils ont été proposés, si le poste les intéresse.

Si le nombre de candidatures est le même ou inférieur au nombre de places à pourvoir au sein du conseil, les candidats sont élus par acclamation.

Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes libres, des élections seront tenues.

À la suite de l'élection des parents membres, il sera possible de procéder, si cela est possible, à l'élection de parents substitués.

AG-22-23-07

7.4 Élection aux postes de représentants des parents au conseil d'établissement

La présidente d'élection, madame Dominique Cormier, déclare les élections ouvertes.

Elle reçoit les mises en candidatures suivantes :

Monsieur Simon Larouche se propose.

Monsieur Guy Cantin se propose.

Madame Nadia Lemieux se propose.

Monsieur Jean-François Poulin se propose.

La période de candidature pour l'élection de parents membres se termine et madame Cormier déclare la fermeture des élections. Tous les membres proposés acceptent.

ÉLUS PAR ACCLAMATION

AG-22-23-08

La LIP prévoit que des parents peuvent être élus comme substituts. Madame Dominique Cormier demande à l'assistance s'il y a des parents intéressés à être parent substitut.

Substitut 1 : Madame Julie Veillette se propose.

Substitut 2 : Madame Karine Dubuc se propose.

Substitut 3 : Monsieur Pascal Lalancette se propose.

ÉLUS PAR ACCLAMATION

AG-22-23-09

7.5 Parmi les parents membres du conseil d'établissement : élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Monsieur Simon Larouche se propose comme représentant au Comité de parents.

ÉLU PAR ACCLAMATION

Considérant que personne ne démontre de l'intérêt pour le poste de substitut au Comité de parents, celui-ci demeure vacant.

8. Période de questions

Il n'y a aucune question.

AG-22-23-10

9. Levée de l'assemblée

La séance de l'assemblée annuelle des parents est levée à 19 h 49.

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Poulin que l'assemblée annuelle des parents soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée adresse un « Merci spécial » à Madame Cormier pour la vulgarisation du fonctionnement d'un conseil d'établissement et des instances du CSSDN. Tous ont apprécié.

Sonia Bédard
Directrice

Geneviève Guillemette
Présidente